



**Procès Verbal du Comité Directeur du  
26/10/2012  
Maison des Sports 20h45 à Carcassonne**

Sous la présidence de Monsieur Roger AZAM, les membres du Comité Directeur régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la Maison des Sports Salle des Associations le vendredi 26 novembre 2012 à 20 heures 45.

**Membres Présents :**

ABDELJELIL Christian	AMARDEILH Michel
AZAM Roger	DUVAL Vonnick
FERLUT Fabrice	MOREAU Giles
ROUANET Frédérique	TAURINES Alain

**Membres Absents :**

BALLARIN Jean Michel	GRANGER Christian
LAFFONT Jean Jacques	LAFFONT Ludovic
LAFFONT Karine	

**Ordre du Jour :**

- Approbation du P.V. du Comité Directeur du 28/09/2012.
- Facture du club de Trèbes pour les frais occasionnés par le stage à Alet.
- Divers.

**Ouverture de la séance**

Le Président ouvre la séance, il constate que le quorum est atteint (08 présents sur 13) et que le Comité Directeur peut valablement délibérer et statuer. Les membres présents sont invités à faire les observations et les suggestions jugées utiles sur le présent ordre du jour avant de statuer. Le Président assure les fonctions de secrétaire de séance.

**1) Procès Verbal du 28/09/2012**

Adopté à l'unanimité

## 2) Facture de Trèbes

Pour débiter, le Président rappelle les raisons de la convocation de cette réunion : à savoir le paiement ou non de la facture présentée par le club de Trèbes pour les frais engagés lors de l'organisation et l'encadrement du stage préparatoire à la Coupe de France des Benjamins.

Le Trésorier, Monsieur Gilles MOREAU, conteste cette facture qui, si elle correspond à la réalité, est prétendue trop élevée et ne correspondant pas à la législation du travail, fait contesté par le club de Trèbes qui a dû donner deux semaines de récupération à Rémi Pirès en contre partie du nombre d'heures très élevé passé à l'encadrement des nageurs audois.

Le Président récapitule tous les services rendus par l'Aqua Club Trébéen qui a fourni deux ans de suite entraîneurs, bénévoles, médecin, minibus et carburant, lignes d'eau, lignes de drapeaux, matériel divers tels que planchas, fours, ustensiles de cuisine, etc...

Il fait également remarquer que le problème du remboursement des frais de personnel engagés par l'Aqua Club Trébéen pour la seule année 2012 a été évoqué à plusieurs reprises lors de Comités Directeurs, sans que cela soulève de polémique mais malheureusement jamais retranscrit sur un procès verbal.

Le Président fait remarquer que sur le procès verbal du dernier Comité Directeur il a lancé un appel à candidature pour la saison prochaine et à ce jour seul deux entraîneurs se sont portés candidats. Mais il manque toujours le principal, les bénévoles prêts à passer nuit et jour avec les enfants, à faire les courses et les repas ainsi qu'assurer l'entretien du site.

Une discussion assez houleuse s'est engagée, le trésorier refusant tout paiement de facture sans l'accord de l'assemblée générale, Melle Frédérique ROUANET, Présidente de l'Aqua Club Trébéen, en accord avec Mrs Michel Amardeilh et Christian Abdeljelil, acteurs des deux stages, demande l'annulation de la facture et indique qu'à l'avenir aucun membre de l'Aqua Club Trébéen ne participera à l'encadrement de stage organisé par le Comité Départemental de Natation.

## 3) Divers

Monsieur Vonnick DUVAL, Président de la Commission des Officiels soulève le problème récurant dans l'Aude des Officiels qui sont de plus en plus rares sur les compétitions, il signale que le département de l'Aude ne possède actuellement que 7 Officiels A. Ce sujet sera évoqué plus longuement le jour de l'Assemblée Générale.

## Décision du Comité directeur après délibération

Le Comité Directeur entérine l'ordre du jour suggéré.

Le procès verbal est établi et inséré au registre des délibérations pour faire, servir et valoir

Ce que de droit.

La séance est levée à 21 heures 45

Le Président AZAM Roger

